

# Protéger les citoyens de demain

Les équipes éducatives de chaque pôle de l'association Résonance de Logelbach ont été sollicitées, ce mardi 20 novembre, pour faire vivre le 30e anniversaire des droits de l'enfant au sein de leur établissement.



Le droit de vivre en famille. Photos DNA

Le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée par l'ONU et à l'unanimité par l'assemblée générale des Nations unies.

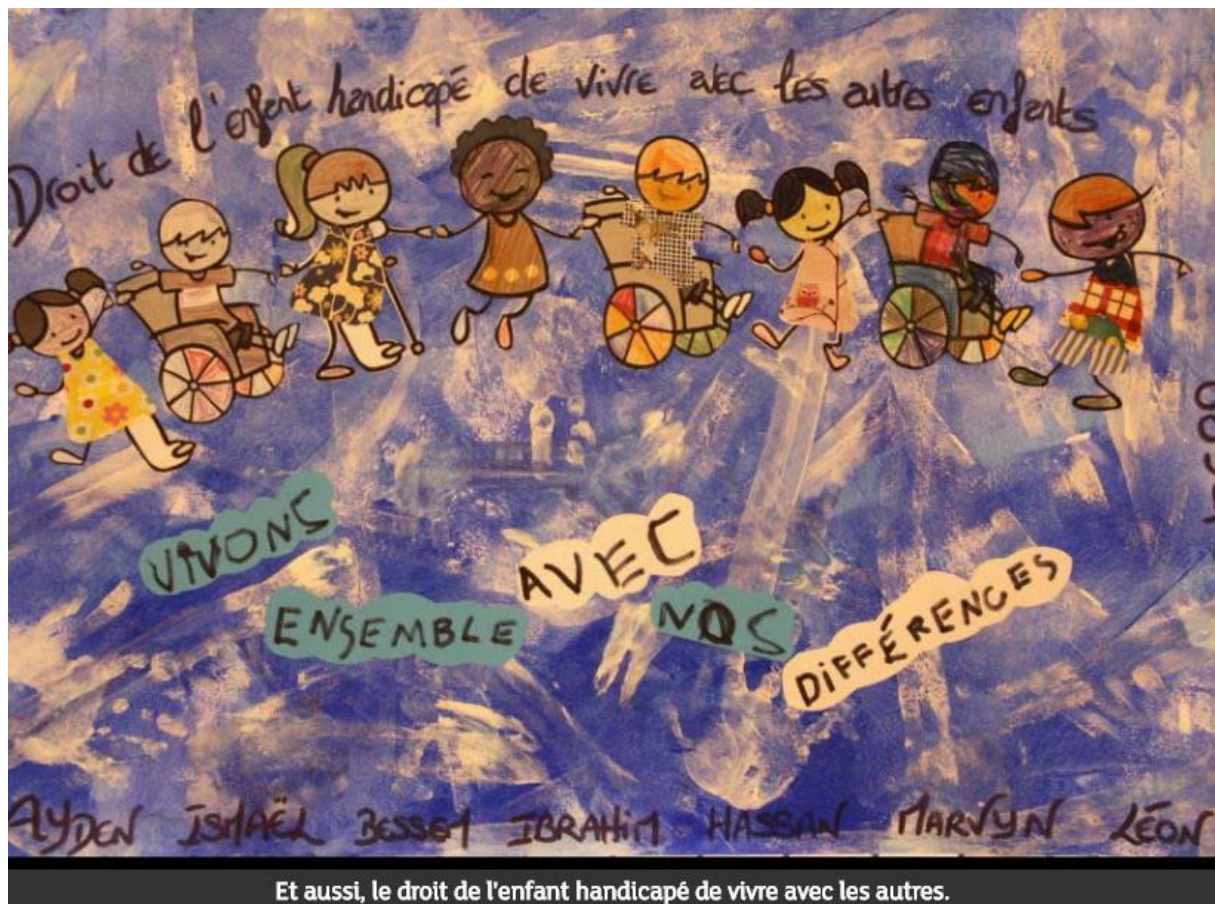
Une étape fondamentale dans l'histoire de l'humanité qui, à travers 54 articles, a reconnu des droits fondamentaux à tous les enfants du monde.

## « Un travail de réflexion qui reflète l'accompagnement »

A l'instar de ses collègues des différents pôles de l'association Résonance, la directrice du pôle petite enfance Maryse Brébion a souhaité mobiliser les équipes pour décliner les droits des enfants. Notamment à travers plusieurs panneaux exposés durant la semaine, dans le but de sensibiliser le personnel, les parents et les visiteurs. « Un travail de réflexion qui reflète l'accompagnement, comme elle l'a rappelé, « mené au quotidien au sein de notre établissement de protection des enfants ».

En apothéose de cette journée, une rencontre s'est déroulée à Mulhouse entre administrateurs, professionnels et amis de l'association Résonance et de la fondation Saint-Jean. A cette occasion, la projection du film Pupille a mis l'accent sur l'histoire d'une adoption et la rencontre d'un enfant né sous X avec une jeune fille en désir d'adoption. Une table ronde animée par Maryse Brébion avec la participation de Patricia Bohn, vice-présidente du conseil départemental a conclu cette journée.

A l'occasion de cet événement, la Fédération de l'entraide protestante (FEP) a souhaité, à travers sa commission Enfance/Jeunesse, présidée par Guy Zolger, porter un témoignage fédérateur. Particulièrement sur le fait d'être conscient que les enfants accompagnés au quotidien seront les citoyens de demain et qu'il faut veiller sur leurs droits. L'ensemble des associations de la FEP, œuvrant dans le champ de l'enfance dans toute la France, se sont mobilisées sur ce sujet en proposant des ateliers présentant les 12 principaux droits des enfants.



Et aussi, le droit de l'enfant handicapé de vivre avec les autres.



Le droit de s'exprimer et d'être entendu .